

par une loi somptuaire. Il n'était permis qu'aux jeunes mariées d'en porter des garnitures à leurs manteaux seulement. Cependant, à cette époque, on cultivait les mûriers en Provence et en Languedoc. Le 1<sup>er</sup> juillet 1345, le sénéchal de Beaucaire envoya au roi 12 livres de soie, teinte en douze couleurs différentes, achetée à Montpellier, à 6 sous tournois (86 fr.) la livre (1).

En 1314, la ville de Lucques faisait exclusivement le commerce des étoffes de soie en Italie (2), mais une révolution survenue dans ce pays, dispersa les ouvriers à Florence, Bologne, Venise et Milan. Les statuts de Modène, de l'an 1327, ordonnent de planter des mûriers, d'élever des vers à soie et de mettre un impôt sur la soie écrue (3).

Dans le principe, on tissait les étoffes de soie comme en Chine, avec la chaîne perpendiculaire, comme dans la haute lisse, ainsi que le dit Cassidonius. Les Maures employèrent le métier horizontal des Egyptiens.

En 1268, le pape Grégoire X, français d'origine, ne se trouvant pas en sûreté dans ses états, par suite des guerres civiles et de ses discussions avec l'empereur d'Allemagne, quitta Rome secrètement, et transféra le Saint-Siège à Avignon qu'il acheta, en 1273, de Philippe-le-Hardi; il fit venir des mûriers qu'on planta dans le Comtat Venaissin. Il appela de la Sicile, de Naples et de Lucques, des fileurs et des tisseurs. On fabriqua des taffetas, des florences et des doucettes, espèce de tissu léger de soie tramée de laine.

Il est étonnant que ce nouveau genre d'industrie très-lucrative, exploitée dans un pays situé au sein de la France, ait été, pendant près de deux siècles, inconnu, ou du moins négligé dans ce royaume.

John Kemps, anglais, apporta de Venise à Londres, en

(1) Hist. du Languedoc, t. 4, p. 8, 19.

(2) Tegrimi vita di castruccio castra cano.

(3) Muratori antiq. ital., t. 2.